



Formation théorique à la Sécurité Routière et à l'ETG :

Réf de l'action : ECF T 010 indice 06

Version 01 de l'école de conduite ECF Paris 15

OBJECTIFS

Permettre aux candidats des différentes catégories de permis de conduire, d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule en sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tout les candidats au permis de conduire.
- Etre apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné.
- Maîtriser la langue Française.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière

AVERTISSEMENT : Cette formation est nécessaire seulement si vous passez votre permis de conduire pour la première fois ou si vous avez obtenu votre permis de conduire il y a plus de 5 ans.

Dans les autres cas, la formation pratique suffit.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours collectifs en salle animés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de ceinture de sécurité, distracteurs...),
- Séances de préparation à l'examen adaptée au niveau et au rythme de l'élève, dans des locaux de l'école de conduite (support médiat tel que DVD) ou avec des outils pour réviser en ligne (Web Formation, sur pc, smartphone et tablette).
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- Tests de contrôle de niveau.
- Livret pédagogique

EFFECTIFS : Suivant la capacité de la salle

HORAIRES : Voir Horaires de cours affichés

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

PROGRAMME

Cours thématiques :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,

Cours préparant à l'ETG :

- La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
- Le conducteur (être en état de conduire...)
- La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
- Les autres usagers de la route
- Les notions diverses (permis à points, infractions...)
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle

- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par un opérateur agréé selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISEE

Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire.

DUREE :

Entre 1h et 2h par cours ; journée ou 1/2 journée en cas de stage de code (voir en agence) ; libre en cas de formation à distance.



APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T071 indice 02
Version 01 de l'école de conduite ECF Paris 15 _____

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.
- Simulateur de conduite

EFFECTIFS : 1 élève par véhicule

HORAIRES :

suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

DUREE :

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans ½

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif



APPRENTISSAGE A LA CONDUITE SUPERVISEE (CS) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T072 indice 03
Version 01 de l'école de conduite ECF Paris 15

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence, et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.
- Simulateur de conduite

EFFECTIFS

1 élève par véhicule

HORAIRES

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence

DUREE

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME (PERMIS B sur boîte manuelle ou boîte automatique)

Réf de l'action : ECF T070 indice 07

Version 01 de l'école de conduite ECF Paris 15

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 17 ans au moins
- dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence, et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET

TECHNIQUES - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.
- Simulateur de conduite

EFFECTIFS :

1 élève par véhicule

HORAIRES :

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

DUREE : A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (minimum 20h de pratique en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique).

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences

Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

Paraphe OF

Paraphe commanditaire